ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 4730

Texte de la question

M Claude Miqueu attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des personnes agees, sur la situation des retraites. En effet depuis 1983, la baisse du pouvoir d'achat des retraites peut etre estimee a 9 p 100. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de rattraper ce retard.

Texte de la réponse

Reponse. - Suivant les dernieres statistiques disponibles, les revalorisations des pensions intervenues depuis 1981 ont permis globalement le maintien du pouvoir d'achat des retraites. Il reste que les graves difficultes financieres que connaissent nos regimes de retraite, et notamment le regime general, appellent des mesures de maitrise des depenses a moyen terme. Un projet de loi sera presente le printemps prochain a la representation nationale. La determination d'un index stable servant a la revalorisation des pensions pourrait y prendre place. Dans cette attente cependant le Gouvernement, soucieux de conserver le pouvoir d'achat des pensionnes et autres titulaires d'avantages de securite sociale, a propose au Parlement, qui l'a accepte, de fixer la revalorisation en 1989 de ces prestations selon l'evolution previsible des prix. En consequence, la revalorisation de ces avantages est fixee a 1,3 p 100 au 1er janvier et 1,2 p 100 au 1er juillet 1989.

Données clés

Auteur : M. Miqueu Claude
Circonscription : - Non-Inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4730
Rubrique : Retraites : generalites
Ministère interrogé : personnes âgées
Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3082